

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA21-0113

Valable 5 ans à compter du 19 mai 2021

Matériau présenté par : İŞİL MÜHENDİSLİK MAKİNA ve İNŞAAT SAN. TIC. A.Ş.
Kurtköy Mahallesi, Hızır Reis Caddesi, No: 9/1
34912 PENDİK / İSTANBUL
TURQUIE

Marque commerciale : FLEXIVA SKY
LUX ALESBO
AIRBOX

Description sommaire :

Paroi de gaine de ventilation.

Complexe souple composé de couches de films de polyester d'épaisseur 12 µm contrecollés entre des feuilles d'aluminium d'épaisseur de 7 µm.

Masse surfacique nominale : 90 g/m².

Épaisseur nominale totale : 50 µm.

Coloris : Aluminium.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique (avec joint simulé)

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-21-03878 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 23 juin 2021

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS